



## Mairie de Romorantin-Lanthenay

Services Techniques

### DEMANDE D'AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE STATIONNEMENT

La demande doit être obligatoirement envoyée 10 jours avant le début de l'autorisation aux Services Techniques à l'adresse mail suivante : [technique@romorantin.fr](mailto:technique@romorantin.fr)

NOM OU RAISON SOCIALE : .....

ADRESSE : .....

.....

Numéro de téléphone : .....

Adresse mail : .....

### STATIONNEMENT :

OBJET : .....

NATURE ET N° DU VEHICULE : .....

ADRESSE : N° ..... de la rue .....

DATES : du ..... au .....

HORAIRES : de ..... h. .... à ..... h. ....

- (1) La signalisation est à la charge du demandeur et sous sa responsabilité.
- (2) Le demandeur s'engage à enlever son véhicule en dehors du temps effectif d'utilisation et ne pas abuser de la dérogation sollicitée.
- (3) L'autorisation est donnée à titre précaire et peut être révoquée à tout moment.

A ROMORANTIN-LANTHENAY, LE

Signature

---

### CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

AUTORISATION (à apposer de façon à être obligatoirement visible de l'extérieur)

- Accordée
- Refusée

A ROMORANTIN-LANTHENAY, Le

Par délégation du Maire,  
L'Adjoint,

Philippe SEGUIN